

2025-02/01

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 083-218300291-20250224-2025_02_15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, CACHELEUX Karine, Jean-Christophe CHAUTARD, Aurélie COURANT,

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Tim KOENIG), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Marie MEYER (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Christiane TANZI)

Absents : Denis LAURENT, Sara SUSINI

PRESENTS : 15

VOTANTS : 5

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS (CCFF)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par la délibération n°2024-05/01, il avait été autorisé à attribuer des subventions à plusieurs associations communales, dont le Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF).

Le 26 octobre 2024, la commune de Callian a été gravement touchée par des intempéries d'une ampleur exceptionnelle, provoquant des dégâts matériels importants et mettant en péril la sécurité des habitants. Face à cette situation critique, le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) s'est immédiatement mobilisé pour apporter son soutien et son expertise dans la gestion de cette crise.

Les membres du CCFF ont déployé des efforts considérables, travaillant sans relâche pour sécuriser les zones affectées.

Leur intervention rapide et professionnelle a permis de limiter les conséquences de cette catastrophe et de protéger les biens et les personnes.

En reconnaissance de leur engagement exceptionnel et de leur dévouement au service de la population, il apparaît justifié d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au CCFF. Cette subvention permettra de soutenir leurs actions et de contribuer à la modernisation de leurs équipements, afin de renforcer leur capacité d'intervention en cas de futures crises.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 083-218300291-20250224-2025_02_15-DE

DECIDE d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000€ au comité communal des feux de forêts de de leur intervention lors des intempéries du 26 octobre 2024.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.